

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023**

**DELIBERATION N°2023.00054**

**TARIFS APPLICABLES DANS LES TRANSPORTS URBAINS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 35

Nombre de voix : 98

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Audrey BERTHEAS, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Olivier LONGEON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 14 février 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230202-D20230005410

Date de mise en ligne : 14 février 2023

Mme Corinne SERVANTON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,  
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Caroline BENOUMELAZ,  
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,  
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,  
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,  
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,  
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,  
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Christel PFISTER donne pouvoir à M. Ali RASFI,  
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,  
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,  
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,  
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,  
M. Julien VASSAL donne pouvoir à Mme Audrey BERTHEAS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA,  
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Christophe CHALAND,  
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Martial FAUCHET,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Daniel GRAMPFORT, M. Christian JOUVE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOQC,  
Mme Brigitte MASSON, M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA,  
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Eliane VERGER LEGROS

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023**

### **TARIFS APPLICABLES DANS LES TRANSPORTS URBAINS**

La création du Pass 10 voyages à 10 € en octobre 2014 ainsi que la simplification de la gamme tarifaire en janvier 2015 ont contribué à la mise en place d'une politique tarifaire attractive, avantageuse et incitative à l'utilisation des transports en commun.

Afin de faciliter encore plus l'utilisation des transports en commun, il a été mis en œuvre un abonnement mensuel au tarif de 10 € pour les moins de 26 ans, les étudiants, les personnes handicapées titulaires de la Carte Mobilité Inclusion, les bénéficiaires de la CMU, les demandeurs d'emploi et les retraités de plus de 60 ans depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021.

Pour ces mêmes bénéficiaires, un abonnement annuel au tarif de 110,00 € a été créé ainsi qu'un nouveau tarif annuel de 54 € à destination des retraités de plus de 60 ans dont le revenu n'excède pas 80 % du SMIC.

Depuis quelques mois, il est observé une inflation importante qui impacte fortement les coûts de fonctionnement de la DSP STAS et de l'ensemble des réseaux de transport en France. Cela se traduit par un relèvement quasi général des tarifs dans de nombreuses villes et métropoles.

Cette situation contraint les finances de SEM et nécessite de relever le niveau de recettes afin de garantir le maintien des investissements programmés et ne pas pénaliser la transition énergétique du réseau STAS en cours.

Il est proposé de réajuster uniquement les tarifs « tout public », hors abonnements :

- Le Titre 1h30 vendu à bord, dans les Distributeur Automatiques de Titres, chez les Dépositaires/agences, par SMS ou sur l'Application Moovizy.
- Le Titre 10 voyages qui permet de réaliser 10 voyages d'une durée de 1h30 sur l'ensemble du réseau,
- Le titre 1 voyage Souplesse,
- Le titre 1 voyage Liberté.

Ces évolutions tarifaires n'impactent pas les titres solidaires déployés depuis juin 2021 ainsi que les abonnements tous publics, préservant l'attractivité du réseau STAS constatée ces dernières années.

Le tableau ci-après liste les propositions de tarifs applicables **au 1<sup>er</sup> mars 2023** dans les transports urbains de Saint-Etienne Métropole.

		Tarifs 2021	Proposition Tarifs mars 2023
<b>TARIFS GRAND PUBLIC</b>			
<i>Occasionnels</i>	<i>Titre 1h30</i>	1,40 €	<b>1,60 €</b>
	<i>Titre 1h30 à bord</i>	1,60 €	<b>1,80 €</b>
	<i>Titre 10 voyages 1h30</i>	<b>10,00 €</b>	<b>12,00 €</b>
	<i>Titre Souplesse/Liberté 1h30</i>	<b>1,00 € le voyage</b>	<b>1,20 € le voyage</b>
<i>Abonnements</i>	<i>Titre 1 mois</i>	47,00 €	47,00 €
	<i>Titre 1 an</i>	442,00 €	442,00 €
<b>TARIFS REDUITS</b>			
<i>Occasionnels</i>	<i>Titre CMU 1h30 rechargeable de 1 à 99 voyages</i>	0,70 € le voyage	0,70 € le voyage
<i>Abonnements Mensuels</i>	<i>Titre moins de 26 ans, étudiants, handicapés, CMU, Tremplin, retraités de plus de 60 ans</i>	10,00 €	10,00 €
<i>Abonnements Annuels</i>	<i>Titre sénior social (revenus inférieurs à 80% du SMIC)</i>	54,00 €	54,00 €
	<i>Titre moins de 26 ans, étudiants, handicapés, CMU, Tremplin, retraités de plus de 60 ans</i>	110,00€	110,00 €
<i>Accompagnants des personnes handicapées titulaires de la Carte Mobilité Inclusion : gratuité</i>			
<b>AUTRES TITRES</b>			
	<i>Titre 1 jour évènementiel</i>	3,20 €	3,20 €
	<i>Titre City 1 an</i>	406,00 €	406,00 €
	<i>Titre City Jeune Région 10 mois</i>	334,00 €	334,00 €
	<i>Titre City Classe</i>	22,80 €	22,80 €
	<i>Titre City Sénior 1 an</i>	110,00 €	110,00 €
	<i>Titre P+R SNCF</i>	15,00 €	15,00 €

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve la nouvelle grille tarifaire ci-dessus indiquée, applicable au 1<sup>er</sup> mars 2023 ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 du budget annexe des Transports de l'exercice 2023.**

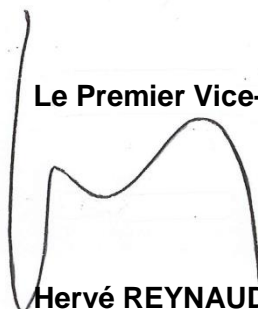
**Ce dossier a été adopté à la majorité avec 6 voix contre et 1 abstention.**

**Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,**



**Tom PENTECOTE**

**Le Premier Vice-Président,**



**Hervé REYNAUD**